

Délibération n° 12	Conseil Municipal du 5 décembre 2017
FINANCES	Domaine de compétence : Budget Principal
Objet : Autorisation de crédits d'investissement pour l'exercice 2017 - Budget Principal	
Rapporteur : Monsieur le maire	
Synthèse de la délibération :	Autorisation de crédits d'investissement pour l'exercice 2017 - Budget Principal

Vu, l'article 7 modifié de la loi 82.213 du 2 mars 1982 permet au Maire, sur autorisation du Conseil Municipal et jusqu'à l'adoption du budget, d'engager, de liquider et mandater des dépenses d'investissement, les crédits correspondants étant inscrits au budget lors de son adoption et ce, dans la limite d'un quart des crédits ouverts l'année précédente.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes et à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du budget primitif 2017.

COMPTE BUDGETAIRE	LIBELLE	MONTANT
2135 020	Travaux sur bâtiment	50 000 €
2188 020	Autres immobilisations corporelles diverses	50 000 €
2031 020	Frais d'études sécurité sur bâtiment	20 000 €
		TOTAL : 120 000 €

Le rapport est adopté par 29 voix pour et 2 abstentions